

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du samedi 03 juillet 2021

La séance, faisant suite à la convocation du 28 juin 2021, est ouverte à neuf heures et 12 minutes, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents : Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Natacha CHASE, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés : Mr Dominique LEMOINE qui donne pouvoir à Mr Geoffroy MILLET, Mr Cédric MARTY (a annoncé une arrivée tardive) – **Absent :** néant

Nous passons à l'ordre du jour

M Etienne BARTHOLOMÉ est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 05 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1 – Création de deux postes d'agent technique (missions : garderie, cantine scolaire et ménages)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les besoins en effectifs pour la rentrée scolaire à venir et la nécessité de décider de la création de nouveaux postes, les postes actuels arrivant aux échéances fixées lors des précédentes délibérations.

Compte tenu des conditions législatives et réglementaires encadrant les emplois au sein de la fonction publique territoriale, et notamment les amplitudes horaires, les quotités maximales journalières et hebdomadaires de travail, il est nécessaire de maintenir le dédoublement en deux postes pour les missions suivantes :

- un agent affecté au ménage de la salle de classe chaque soir de jour d'école. Le besoin en termes de temps à consacrer est déterminé notamment par les contraintes du protocole sanitaire,
- un agent affecté à la cantine et à la garderie scolaire, ainsi qu'au ménage des différents bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, bibliothèque et WC public).

Monsieur le Maire fait part de ses propositions :

Mission : Ménage de la salle de classe chaque soir d'école

Poste n°1	1 poste d'agent non titulaire à temps non complet CDD du 02/09/2021 au 07/07/2022 (année scolaire) Catégorie C Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Grade d'adjoint technique territorial échelle C1 Temps travaillé et payé : une heure par jour chaque jour d'école (total : 140 jours), Rémunération au temps réel mois par mois de travail selon le calendrier défini et annexé au contrat de travail
-----------	--

Mission : Cantine, garderie scolaire et ménage des bâtiments communaux

Poste n°2	1 poste d'agent non titulaire à temps non complet CDD du 30/08/2021 au 31/08/2022 (53 semaines) Catégorie C Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux Grade d'adjoint technique territorial échelle C1 CDD à temps de travail annualisé pour lisser les quotités horaires inégales entre périodes scolaires et non scolaires moyenne de 31h15min/semaine Calendrier des missions défini et annexé au contrat de travail
-----------	---

Par ailleurs Monsieur le Maire fait part de deux erreurs constatées dans la délibération n° 2 du 06 mars 2021 décidant de la création d'un poste pour un agent à affecter à la surveillance de la cantine pour l'année scolaire à venir (poste n°1 de la délibération), à savoir :

— Le poste est prévu pour un CDD allant du 02/09/2021 au 05/07/2022, alors que l'année scolaire terminera en réalité le jeudi 07/07/2022 au soir, et non le mardi 05/07/2022 au soir.

— Le nombre de jours décidé dans la délibération du 06 mars est de 146 jours, alors qu'en réalité il y aura 140 jours d'école durant l'année scolaire à venir

Il est donc proposé de rectifier officiellement la date de fin de CDD et le nombre de jours afin que les documents administratifs soient en adéquation avec la situation réelle de l'année scolaire à venir.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

— Décide de la création des deux postes selon les modalités définies ci-dessus,

— Décide de la modification de la durée du contrat de travail et du poste du poste n° 1 décidé le 06 mars 2021 pour la surveillance de la cantine ainsi que de la mise à jour du nombre d'heures de travail attendu durant la période, comme décrit ci-dessus.

— Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2 – Intégration à l'actif pour la valeur de cession de la portion de chemin cédé à Combel del Roc (pour écritures comptables de cession et sortie de l'actif – bien non intégré à l'inventaire)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 16 juin 2020 donnant l'accord de principe pour la cession d'une portion de terrain du chemin rural passant au lieu-dit Combel del Roc ; et du 03 octobre 2020 décidant de la vente effective à l'issue de l'enquête publique. Pour rappel cette vente était concomitante à l'achat d'une portion de terrain équivalente permettant de maintenir la circulation publique en ce lieu.

En complément des délibérations décidant de la vente et de l'acquisition des 2 bandes de terre à Combel del Roc, certaines écritures comptables sont nécessaires. En effet, lors d'une cession, on sort le bien vendu de l'actif de la collectivité. Or, le chemin rural est par nature non intégré à l'inventaire de la Commune. Pour pouvoir effectuer les écritures comptables de cession et sortie de l'actif de cette portion de chemin vendu, les services des finances publiques demandent de l'inscrire à l'actif des biens de la collectivité, au prix de sa cession, soit une valeur de 300 €. Lors du bornage par le géomètre la portion de chemin concernée par la cession a été cadastrée **section B n° 1556 (n° inventaire 01-2021 au 2151)** pour une superficie de 881 m².

Considérant les éléments présentés ci-dessus et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

— Décide de l'intégration à l'inventaire de la Commune de la portion de chemin rural cadastrée définie ci-dessus et cédée conformément aux délibérations sus-mentionnées,

— Décide d'attribuer une valeur d'actif de 300 € à cette portion de chemin rural

— et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Arrivée de Cédric MARTY

3 – Budget COMMUNE : décision modification N° 1 (réajustement des écritures pour les travaux d'agrandissement du cimetière)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 07 janvier 2021 décidant du plan de financement du projet « agrandissement du cimetière », et du 03 avril dernier incluant ce projet dans les écritures prévisionnelles du budget primitif COMMUNE 2021.

Les travaux du cimetière ont débuté. Toutefois des frais supplémentaires ont été identifiés par l'entreprise en charge du terrassement. En effet, le rocher est présent en sous-sol sur une surface supérieure à celle estimée initialement, et affleure à une profondeur moindre, ce qui nécessite des travaux supplémentaires de minage ou de concassage de la roche, de son évacuation et de son remplacement par de la terre afin de permettre le creusement des sépultures le moment venu. Ces travaux occasionnent des frais non prévus à l'estimatif initial. En alternative au minage par explosif il est envisagé de faire appel à une société pouvant mettre en œuvre du matériel lourd permettant d'atteindre la profondeur désirée, solution qui semble moins coûteuse.

Un réajustement des écritures comptables est toutefois nécessaire pour prendre en compte le coût financier additionnel afin de terminer les travaux. À ce stade du dossier il faut prévoir une enveloppe de 45000€

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21316	Équipements de cimetière		7350.00
1641	Emprunt	7350.00	
TOTAL :		7350.00	7350.00

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Décide de l'engagement des travaux complémentaires identifiés ci-dessus en faisant appel à l'utilisation de matériel lourd,

— Décide de porter à 45 000 € l'enveloppe consacrée à l'aménagement du cimetière (+ 7350.00€ en dépense d'investissement à l'article comptable 21316 et + 7350.00€ en recette d'investissement à l'article comptable 1641),

— et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision, notamment la mise à jour de la ligne budgétaire pertinente du budget primitif.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions Diverses

— Cantine scolaire

Les membres de la Thématique « École » exposent l'état des contacts pris : possibilités d'entente, produits disponibles, livraison, tarifs, et les besoins d'ouverture de comptes clients. L'idée est d'obtenir le label « Territoire Bio Engagé », en ligne avec les exigences de la loi « EGalim », ce qui peut aider à la défense de la pérennité de l'école. Les conditions se présentent de manière favorable pour une mise en place dès la prochaine rentrée scolaire. Il faudra prévoir (budget 2022) l'acquisition de matériel de cuisine pour soit remplacer, soit compléter le matériel existant.

- Renouvellement potentiel des copieurs de l'école et de la mairie

Le matériel a été acquis en 2017, le contrat de maintenance court jusqu'en 2022. L'évaluation des premières offres est en cours pour le renouvellement du matériel et le contrat de maintenance. Il semble possible d'économiser par rapport aux coûts actuels. Affaire à suivre...

- Point sur les réunions extérieures

Chaque membre ayant participé à des réunions, notamment communautaires, en fait un résumé.

A noter : le 30 juin 2 candidates de la commune ont été présélectionnées par tirage au sort pour les jurys d'assises. Elles feront partie d'une liste initiale dans laquelle on créera ensuite par tirage au sort une liste plus restreinte dans laquelle on choisit finalement les jurés qui siègent au tribunal d'assises. Les listes ont une validité d'un an.

- Point sur les dossiers en cours

Affaisement de la route du Tourtal : le début des travaux de renforcement et de stabilisation sont prévus pour la mi-juillet sous la responsabilité de CAUVALDOR. La route devra encore rester fermée ensuite durant trois semaines, temps nécessaire au séchage des renforcements qui seront mis en place.

Route de Champ Dallac, Mr et Mme Cottard demandent la rectification du profil de la portion de route castinée qui aboutit à leur maison. Les travaux sont prévus dans un proche avenir.

Comité des fêtes : Le Comité des Fêtes demande à pouvoir utiliser les nouvelles tables et chaises de la salle des fêtes lors de la prochaine fête du 15 août. Le Conseil est unanime sur le fait que ce matériel est réservé à un usage à l'intérieur de la salle des fêtes exclusivement et sans exception. Les vieilles tables restent disponibles pour d'autres usages.

Étude de risque – terrains à bâtir. Tout terrain à bâtir doit faire l'objet de la part des vendeurs d'une étude de risque impliquant la réalisation de deux sondages coûtant entre 500 et 650 €. La question vient d'être soulevée à l'occasion de la vente par la Commune d'une portion de terrain en zone à urbaniser.

Adressage. La livraison de la commande complémentaire (panneaux de routes et numéros de maison) : est programmée pour le 22 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 12 heures et 30 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--oo00oo--

Baladou le
Maire
Jean DELVERI
MAIRIE DE BALADOU
46 (Lot)